

CITOYENNETE**Exposition « Frontières »**

Convention de partenariat avec le Musée national de l'histoire de l'immigration

EXPOSE DES MOTIFS

Dans le cadre du développement de la participation citoyenne, l'espace Gérard Philipe est amené à élaborer et à préparer des conventions avec des partenaires associatifs ou institutionnels, notamment pour la mise à disposition d'expositions.

Pour rappel, l'espace Gérard Philipe est un équipement municipal qui propose différentes expositions, rencontres-débats, animations pédagogiques, ou encore visites de la Ville.

Il a pour vocation principale d'aider à développer la citoyenneté par différents outils, adaptés aux publics visés.

Les expositions sont des supports pour créer des échanges avec des intervenants extérieurs, la Municipalité, et les Ivryen-n-es.

Dans ce cadre, l'espace Gérard Philipe a sollicité l'établissement public du Palais de la Porte Dorée, Musée national de l'histoire de l'immigration, pour la mise à disposition à titre gracieux de l'exposition existante et itinérante « Frontières ».

Ce partenariat a pour vocation de permettre aux Ivryen-n-es de prendre connaissance de cette exposition qui aborde les questions de frontières et de migrations à l'échelle du monde.

Dans le débat actuel, national et local, il permet de développer les connaissances, et de favoriser les débats, les rencontres.

La convention a pour objet de formaliser les conditions de prêt de l'exposition et les obligations des deux parties signataires.

Au vu de ces éléments, je vous propose d'approuver cette convention de partenariat.

P.J. : convention

CITOYENNETE

12) Exposition « Frontières »

Convention de partenariat avec le Musée national de l'histoire de l'immigration

LE CONSEIL,

sur la proposition de son président de séance,

vu le code général des collectivités territoriales,

considérant que la ville d'Ivry apporte son soutien au développement de la participation citoyenne,

considérant que pour son action et sa programmation d'exposition, l'espace Gérard Philipe est amenée à élaborer des conventions de partenariat avec des partenaires institutionnels,

considérant que, dans ce cadre, l'espace Gérard Philipe a sollicité le Musée national de l'histoire de l'immigration pour une mise à disposition de l'exposition « Frontières »,

considérant qu'il convient de conclure une convention de partenariat avec le Musée national de l'histoire de l'immigration pour définir les conditions de cette mise à disposition faite à titre gracieux,

vu la convention de partenariat ci-annexée,

DELIBERE

à l'unanimité

ARTICLE UNIQUE : APPROUVE la convention de partenariat avec l'Etablissement public du Palais de la Porte Dorée, Musée national de l'histoire de l'immigration pour la mise à disposition de l'exposition itinérante « Frontières », et AUTORISE le Maire à la signer ainsi que ses éventuels avenants.

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE 22 NOVEMBRE 2016

RECU EN PREFECTURE

LE 22 NOVEMBRE 2016

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 21 NOVEMBRE 2016